

Quelques termes d'assurance sur la vie

Jean-Paul de Grandpré

Volume 16, Number 3, septembre 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002962ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002962ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Grandpré, J.-P. (1971). Quelques termes d'assurance sur la vie. *Meta*, 16(3), 171–172. <https://doi.org/10.7202/002962ar>

QUELQUES TERMES D'ASSURANCE SUR LA VIE

Voici quelques termes d'un usage fréquent dans la pratique des assurances sur la vie. Ce modeste complément au « Vocabulaire bilingue des assurances sur la vie » (*Cahier n° 3 de l'Office de la langue française*) est dédié aux nombreux traducteurs et rédacteurs qui, dans leur entreprise, ont amorcé la normalisation de ce secteur de la langue commerciale.

Abandon de commission — *Rebating of Commission* — Ristourne consentie à un client par l'agent, à même sa commission, pour l'amener à souscrire.

Arrérages — *Annuity Payment / Annuity Instalment* — Montant de la fraction d'une rente (ou d'une pension) versée à chaque échéance (Larousse). Exemple : Le paiement des arrérages est effectué sur justification de l'existence du rentier. À noter que arrérages s'emploie au pluriel : Exemple : Le premier versement des arrérages.

Cessionnaire — *Assignee* — Personne physique ou morale au profit de qui la cession d'une police est faite. Voir aussi : *Cahier n° 3, cession*.

Consolidation (1) — *Conservation* — Utilisé au sens d'affermissement, ce mot désigne les mesures prises par les sociétés et les producteurs pour le maintien en vigueur des polices menacées de résiliation prématurée. Il existe dans la plupart des sociétés un **service de la consolidation**. Les lettres de rappel, le fractionnement de la prime, les visites des producteurs aux assurés sont des moyens de consolidation fréquemment utilisés.

Consolidation (2) — « Décision médicale par laquelle, à partir d'une date déterminée, la blessure d'une victime d'accident, dont la guérison n'a pas été obtenue, est considérée comme ne pouvant plus évoluer d'une manière sensible ¹. »

Créancier-gagiste — *Assignee* — Personne physique ou morale qui détient une police en nantissement en vertu d'un contrat de gage. Voir aussi : *Cahier n° 3, mise en gage*.

Porte à porte — *Cold Canvassing* — Démarchage de maison à maison ².
Forme fautive : *sollicitation à froid*.

1. Roger Barthe, *Dictionnaire de l'assurance et de la réassurance*, Paris, Annales de l'idée latine, 1965.
2. Raymond Barraine, *Dictionnaire du droit*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967.

Portefeuille (1) — *Business in Force* — « Ensemble des polices en cours d'une compagnie d'assurance ³. » Lorsque le contexte n'est pas assez clair, on parle du **portefeuille de contrats** d'une compagnie.

Portefeuille (2) — *Agent's Business* — Ensemble des polices en cours réalisées par un agent.

Portefeuille (3) — Ensemble des polices souscrites par un même assuré. Il convient parfois, selon le contexte, de préciser : **portefeuille d'assuré**.

Prestation d'appoint — *Contingent Additional Benefit* — Dans certains genres d'assurances reliées aux opérations boursières, somme complémentaire versée à l'ayant droit lorsque le rendement des placements ne suffit pas à la constitution du capital nominal stipulé au contrat.

Prime d'épargne — *Investment Portion of the Premium* — Partie capitalisée de la prime annuelle constante ⁴. À noter que les expressions prime d'épargne et prime de risque ne correspondent pas à une technique actuarielle d'application rigide. La décomposition de la prime en une double affectation (épargne et risque) est plutôt l'effet de prescriptions d'ordre légal et le dosage en est plus ou moins artificiellement établi par le fisc. Voir aussi : **prime de risque**.

Prime de risque — *Insurance Portion of the Premium* — Partie de la prime servant à la couverture du risque. Voir aussi : **prime d'épargne**.

Table de mortalité — *Mortality Table* — Table permettant de calculer les probabilités de décès et de survie.

Terrain (sur le) — *In the Field* — Locution servant : a) À désigner l'activité du producteur auprès des assurables. Exemple : C'est sur le terrain que l'agent apprend réellement son métier. Locution synonyme : **auprès des clients**; b) À marquer le caractère particulier de la pratique par rapport à la théorie. Forme fautive : *dans le champ*.

JEAN-PAUL DE GRANDPRÉ